



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Robert, tenue le 10 août 2020, à 19 h 30, à la salle communautaire.

Sont présents (es) : Messieurs Yan Bussières, Joël Pelletier et Stéphane Cournoyer, Mmes Myriam Chapdelaine et Annie Laliberté;

Est absent : M. Michel Boisvert

M. Gilles Salvas, maire préside l'assemblée. Mme Nathalie Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorier est également présente.

7961-08-2020

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Yan Bussières secondé par M. Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter l'ordre du jour, ce avec les modifications apportées.

ADOPTÉ

7962-08-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par M. Stéphane Cournoyer, secondé par Mme Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 6 juillet 2020 et ce sans modification.

ADOPTÉ

7963-08-2020

APPROBATION DES COMPTES

Sur proposition de M. Joël Pelletier, secondé par Mme Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter et de payer les comptes présentés:

Comptes: 599 658.50\$

Salaires : 15 992.64\$

Total : 615 651.14\$

ADOPTÉ

7964-08-2020

RAPPORT MRC (aucun rapport)

7965-08-2020

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

A- DEMANDE DE RÉDUCTION DE VITESSE À 50KM/H DE L'ENTRÉE DU RANG PICODI ET DU RANG SAINT-THOMAS – M. TÉPHANE GENDRON

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite que la municipalité réduise la vitesse à l'entrée du rang Picoudi ainsi que sur une partie du rang Saint-Thomas et ce à cause que le réseau de la piste cyclable la Sauvagine passe par ce trajet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a installé l'afficheur de vitesse pour voir la vitesse moyenne ainsi que le nombre de véhicule qui y circule et ce pendant un mois;

CONSIDÉRANT QUE le rapport indique qu'il y a eu 167 véhicules qui ont circulé en haut de 90km/h sur un total de 2057 véhicules pour une durée de 30 jours;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut réduire la vitesse par tronçon dans les rangs;

POUR CES MOTIFS, la municipalité n'a pas l'intention d'acquiescer à la demande mais demandera à réseau la Sauvagine d'installer de la signalisation adéquate;

Il est proposé par M. Stéphane Cournoyer, secondé par Mme Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'informer M. Gendron de la décision du conseil et ce pour les motifs ci-hauts mentionnés.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

**ÉLÉMENTS POUR MÉMOIRES DÉPOSÉS À M. JEAN-BERNARD ÉMOND PAR LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT ET CE CONCERNANT LE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Considérant que M. Jean-Bernard Émond désire former un comité pour le développement économique

Sur proposition de M. Yan Bussières, secondé par Mme Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de déposé le mémoire à M. Jean-Bernard Émond et ce concernant le développement économique.

ADOPTÉ

7967-08-2020

ADOPTION RÈGLEMENT #409-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #356-2011

Sur proposition de Mme Myriam Chapdelaine, secondée par M. Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'adopter le règlement #409-2020 amendant le règlement de zonage #356-2011 afin de remplacer certaines dispositions reliées aux droits acquis ainsi qu'au nombre de bâtiment principaux autorisés par terrain ainsi que de modifier les usages permis dans la zone c-607 et les usages de la classe 7 « Commerce récréo-touristique » ainsi que la grille C-606 et C-607.

ADOPTÉ

7968-08-2020

ADOPTION RÈGLEMENT #410-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #350-2011

Sur proposition de M. Yan Bussières, secondé par M. Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'adopter le règlement #410-2020 modifiant le règlement de lotissement #350-2011 afin de remplacer certaines dispositions reliées aux orientations des terrains.

ADOPTÉ

7969-08-2020

MODIFICATION MANDAT – PROCUREUR À LA COUR MUNICIPALE

Considérant que la MRC a octroyé un mandat de représentation des municipalités de la MRC auprès de la cour municipale de Sorel-Tracy au cabinet Trivium avocats, et plus particulièrement à Me Pierre-Hugues Miller à titre d'avocat principal au dossier;

Considérant que Me Pierre-Hugues Miller a depuis quitté le cabinet Trivium avocats pour exercer sa profession au sein de la société Pierre-Hugues Miller avocat inc.;

Considérant que Trivium avocats et Pierre-Hugues Miller avocats inc. consentent tous deux au transfert du contrat à cette dernière société;

Considérant que Pierre-Hugues Miller avocat inc. consent à respecter tous les termes et conditions du contrat octroyé antérieurement à Trivium avocat par la résolution 2019-07-241;

Il est proposé par M. Stéphane Cournoyer
Secondé par M. Joël Pelletier

Que le conseil de la municipalité de Saint-Robert transfère le contrat initialement octroyé à Trivium avocats par la résolution 2019-07-241 à la société Pierre-Hugues Miller avocat inc., et ce, selon les mêmes termes et conditions que ceux prévus audit contrat.

ADOPTÉ

7970-08-2020

MODIFICATION RÉSOLUTION 6711-06-2018 CONCERNANT LE FESTIVAL WESTERN ST-ROBERT

CONSIDÉRANT QUE le festival western de St-Robert n'a pas eu lieu en 2020 et ce à cause de la COVID-19

CONSIDÉRANT QUE la résolution 6711-06-2018 relative à la location pour une durée de cinq (5) ans, soit 2019-2020-2021, 2022 et 2023 :

CONSIDÉRANT QUE le promoteur désire reporter l'an 2020 en 2024;

Sur proposition de M. Yan Bussières, secondé par M. Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la modification de la résolution pour pouvoir reporter la location de l'année 2020 en l'an 2024, et ce, aux mêmes conditions que prévoirait la résolution 6711-06-2018.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

DEMANDE D'OPÉRATION NEZ ROUGE SOREL-TRACY – 31^E ÉDITION

Sur proposition de M. Joël Pelletier, secondé par M. Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de contribuer financièrement à l'Opération Nez rouge de Sorel-Tracy pour la 31^e édition et ce pour la somme de 150\$, soit le format carte d'affaire.

ADOPTÉ

7972-08-2020

ENGAGEMENT DE M. JESSI SALVAS – JOURNALIER

Sur proposition de Mme Myriam Chapdelaine, secondée par M. Stéphane Cournoyer et résolu d'engager M. Jessi Salvas comme journalier et les conditions seront appliquées selon l'entente établie.

ADOPTÉ

7973-08-2020

PAIEMENT FACTURE – COMPTEUR D'EAU LECOMPTE 17^E LIVRAISON (DERNIÈRE)

Sur proposition de M. Yan Bussières, secondé par M. Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de payer la facture #55142 de Les Compteurs Lecomte Ltée pour l'achat de compteurs d'eau, au montant de 16 438,361\$ + taxes (rés : 6991-06-2019)

ADOPTÉ

7974-08-2020

PAIEMENT FACTURE MARTECH (PANCARTES)

Sur proposition de M. Stéphane Cournoyer, secondé par M. Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de payer la facture de Martech pour les nouvelles pancartes de nom de rues au coût de 7 969,40 \$ + taxes

Le montant sera affecté au poste 02 701 90 999.

ADOPTÉ

7975-08-2020

PAIEMENT FACTURES SINTRA – TRAVAUX CHEMIN DE SAINT-ROBERT CÔTÉ SUD

Suite aux travaux de réfection exécutés sur le chemin de Saint-Robert côté sud et après vérifications de la conformité des travaux avec l'inspecteur;

Sur proposition de Mme Myriam Chapdelaine, secondée par M. Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de payer la facture de Sintra inc. (#1898924-1930675) pour les travaux du chemin de Saint-Robert côté sud au coût de 422 363,33\$ (389 077,18 \$ et 33 286,15\$).

Le montant sera affecté au poste immobilisation des chemins municipaux (03 01 006 000).

ADOPTÉ

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes

DIVERS (aucun sujet)

7976-08-2020

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 H 50, Mme Myriam Chapdelaine propose la levée de la séance.

7977-08-2020

M. Gilles Salvas, Maitre
Nathalie Lussier, Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Gilles Salvas, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.»

10 août 2020